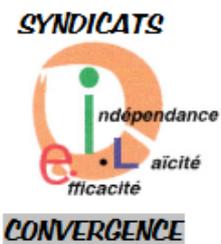




Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753
FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr



Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'ENESR
Catherine GAUDY
DGRH
Florence ROBINE
DGESCO
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Réf. : FR / JH / 17 01 02

Objet : pas de poste vacant ou à pourvoir à la MLDS du Val d'Oise !

Madame le Ministre,
Madame la Directrice générale des ressources humaines,
Madame la Directrice générale de l'enseignement scolaire,

A la suite de la publication, au **BO** n° 1 du 5 janvier 2017, de la circulaire n° 2016-212 du 30-12-2016 concernant la MLDS, en vue en particulier de la mobilité des personnels MLDS, d'autres documents ont été mis à la disposition des personnels titulaires CPIF-MLDS souhaitant muter. Un de ces documents prétend qu'il y a 5 postes CPIF MLDS à pourvoir dans le Val d'Oise relevant de l'académie de Versailles. Le premier étonnement passé, et constatant qu'aucune autre académie ne dispose de poste de ce type à pourvoir, l'idée est venue au secrétariat national du SNCA e.i.L. Convergence qui m'a mandatée pour vous la faire connaître, que les services rectoraux de Versailles avaient sans doute fait une lecture erronée de la demande du ministère s'enquérant des **postes** de titulaires vacants et dont le **service** était assuré, par conséquent, par des CDD.

A la connaissance du SNCA e.i.L. Convergence, il y a pour la MLDS du Val d'Oise, 11 personnes exerçant le métier de CPIF, dont 1 titulaire (PLP), 4 CDI, 5 CDD et un détachement opéré par une CPE ...

Hors le poste de titulaire et peut-être l'emploi sur lequel est détachée la CPE, il n'y a aucun autre poste pour la bonne raison que les postes CPIF sont créés uniquement au bénéfice d'une titularisation de contractuel en service lors de l'application d'une loi SAPIN ou d'une loi SAUVADET ...

Alors des postes à pourvoir ...

Il est urgent de rectifier cette liste fautive de postes à pourvoir qui a semé la panique chez les CDD du Val d'Oise qu'il a bien fallu embaucher pour faire face aux exigences de la lutte contre le décrochage scolaire puisque le ministère ne recrute des titulaires CPIF que par l'ouverture très intermittente de concours spécifiques ou assimilés.

J'en profite pour rappeler qu'une des revendications du SNCA e.i.L. Convergence est l'ouverture de concours externes et internes CPIF comme cela se fait ordinairement pour les recrutements dans les autres secteurs de l'éducation nationale et dans toute la Fonction publique.

En vous assurant, Madame le Ministre et Mesdames les Directrices générales, de mes respects républicains et de ceux du secrétariat national, je me permets de joindre à ce courrier les vœux de bonne année du SNCA e.i.L. Convergence et de sa fédération.

Paris, le 9 janvier 2017

La secrétaire générale
Françoise Roche